

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, codes 35 et 63

hebdomadaires régionaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine
+ liste télécopieur

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE RIMOUSKI

Québec, le 18 mars 2003 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Rimouski par la Ville de Rimouski.

La consultation du dossier

À compter d'aujourd'hui et ce, pour une période de 45 jours, soit du 18 mars au 2 mai 2003, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée au bureau du BAPE à Québec ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque Lisette-Morin, 110, rue de l'Évêché Est, Rimouski;
- Bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski, 300, allée des Ursulines, Rimouski.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ».

La rencontre d'information

Des représentants du BAPE animeront une séance d'information publique avec la participation du promoteur et du ministère de l'Environnement. Cette séance se tiendra **le mardi 8 avril 2003, à compter de 19h30, à l'Hôtel Le Navigateur, salle Place Sears A, 130, avenue Belzile, Rimouski.** Les personnes participant à cette séance pourront alors s'informer sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **2 mai 2003**, au ministre de l'Environnement, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

Le projet

La Ville de Rimouski projette l'utilisation d'une partie des lots 131, 132, 133-3 et 135-3 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur en vue de l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire (aménagement d'un lieu d'enfouissement technique). Ces lots sont adjacents au côté sud-ouest du lieu d'enfouissement actuel sur le chemin Victor-Gauvin. Le site longe le côté sud de l'autoroute 20 à environ 6 kilomètres à l'ouest du centre-ville de Rimouski. Exploité depuis 1981, la capacité maximale d'enfouissement de l'actuel lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la Ville de Rimouski serait atteinte en 2003.

Le site accueille annuellement environ 40 000 tonnes de matières résiduelles provenant de Rimouski, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Fabien, Saint-Valérien et Le Bic. L'aire d'enfouissement proposé couvre une superficie totale de 221 110 m² pour une capacité d'accueil totale de 3 713 750 m³, soit une

superficie de 22 hectares. Avec une moyenne d'enfouissement de 42 650 t/an, la durée de vie du LES devrait être de 57 ans. La surélévation du site recouvert par rapport au terrain naturel varierait entre 11,5 et 16,5 mètres de manière à préserver la vue sur le fleuve aux résidents de la montée de la route du Bel-Air.

Le projet prévoit l'imperméabilisation du site par la mise en place d'une double membrane ainsi que d'un système de collecte et de traitement du lixiviat. Les eaux de lixiviation traitées seraient dirigées vers la rivière Rimouski en amont du barrage de la Pulpe. Toutes les composantes du système de traitement seraient imperméabilisées. Un système de captage actif et de destruction des biogaz est prévu.

Le coût total du projet est évalué à environ 35,7 millions de dollars. Sous réserve d'obtenir dans les meilleurs délais les autorisations nécessaires, le site d'enfouissement débiterait ses activités au cours de l'automne 2003.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les répercussions négatives résiduelles liées au projet seraient de négligeables à faibles à la suite de la mise en place des mesures d'atténuation proposées par le promoteur. Compte tenu que toutes les voies permettant l'accès au LES sont pavées et que le nombre de camions en circulation ne serait pas augmenté puisque le même territoire serait desservi, peu d'impacts seraient provoqués par le transport, notamment sur l'ambiance sonore, sur la sécurité routière et sur la qualité de l'air. De plus, selon le promoteur, le système de captage et de traitement des biogaz prévu n'aurait que de faibles répercussions sur la qualité de l'air. Le promoteur mentionne encore qu'avec le système de traitement du lixiviat qui serait mis en place, les impacts résiduels liés au rejet des eaux de lixiviation traitées seraient négligeables sur la qualité de l'eau de la rivière Rimouski et sur la faune qui l'habite.

D'après le promoteur, les principaux impacts associés à la réalisation de ce projet seraient liés d'abord aux percées visuelles, notamment pour les résidents de la route Bel-Air et pour ceux situés à l'extrémité est du chemin de Lausanne ainsi que pour les usagers en provenance de l'autoroute Jean-Lesage qui aboutissent à l'entrée du site, et ensuite au traitement et à l'émissaire des eaux traitées à cause de la présence du saumon dans la rivière Rimouski. Par contre, des mesures d'atténuation sont prévues afin de minimiser les répercussions négatives sur ces deux aspects du projet.

Le promoteur prévoit la formation d'un comité de vigilance à l'intérieur d'une période de six mois suivant le début des activités d'enfouissement et l'application d'un programme de surveillance au cours de la période d'exploitation du LES ainsi que sur une période minimale de 30 ans après sa fermeture.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec Robert Fournier, au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à robert.fournier@bape.gouv.qc.ca.